

Gambille-Info

2 avril 2020

La lettre du conseil de surveillance :

Michel Sauvée

Avant toute chose permettez-moi, au nom de l'ensemble des membres du conseil de surveillance, de saluer la mémoire de M. Michel Sauvée décédé le 1^{er} mars 2020.

Outre ses très nombreux autres engagements, Michel avait également été le vice-président du Conseil de surveillance jusqu'en juin 2019.

Coronavirus et prochaine assemblée générale

En cette fin de mois de mars la crise du Covid-19 aurait pu faire dérailler le bel outil qu'est notre coopérative. Cela n'est pas le cas et le moins que l'on puisse dire c'est que le nouveau directoire a su faire face aux problèmes que pose la situation sanitaire actuelle pour tout un chacun, et surtout pour une coopérative dont la vocation est de vendre des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.

Le conseil de surveillance tient à remercier chaleureusement tous les salariés de la coopérative qui depuis plus de deux semaines font preuve d'un réel courage pour assurer son bon fonctionnement quotidien. Celui-ci est devenu d'autant plus nécessaire que les marchés de plein-air sur lesquels un certain nombre de sociétaires pouvaient s'approvisionner auprès de producteurs locaux ont été interdits jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil de surveillance avait initialement prévu de tenir la prochaine assemblée générale de notre Coopérative le lundi 15 juin prochain en soirée.

La crise sanitaire actuelle ne nous permet d'organiser dans les meilleures conditions les réunions préalables programmées en commun avec Maître Robin de la société Avoxa qui a la charge d'assurer la défense des intérêts de La Gambille.

Un projet d'ordonnance traitant du délai d'approbation des comptes prévoit dans son article 3 que les délais pour approuver les comptes sont prorogés de trois mois ce qui nous conduit jusqu'au 30 septembre.

Le conseil de surveillance souhaitant qu'un nombre important de sociétaires puissent participer à cette Assemblée générale a donc décidé de repousser cette dernière au mois de septembre 2020, en espérant que les conditions sanitaires seront alors redevenues satisfaisantes. La date retenue vous sera communiquée dans un prochain numéro du Gambille-info qui fait donc son retour après de trop nombreuses années de silence.

Transparence

Lors de notre assemblée générale du 17 décembre 2019, le conseil de surveillance s'est engagé à rendre compte régulièrement de son action. La diffusion de cette lettre a été facilitée par le nouveau directoire nommé au 1^{er} février. Sa forme

est encore imparfaite, avec l'accord du nouveau directoire nous espérons pouvoir bientôt gérer par nous-mêmes la page qui nous est dédiée sur le site Internet de La Gambille.

Mise en place d'une nouvelle gouvernance

• Janvier : le conseil de surveillance travaille au nécessaire renouvellement du directoire

Le mandat du précédent directoire prenant fin au 31 janvier 2020, le conseil de surveillance s'est exclusivement consacré à la démarche de renouvellement du directoire. Le renouvellement devait être large car 4 des 5 membres du directoire avaient fait connaître leur volonté de ne pas voir renouvelé leur mandat au 1^{er} février 2020.

Ce travail a commencé dès le 4 janvier lors d'une rencontre avec des représentants de la Biocoop de Laval. Nous voulions pouvoir tirer des enseignements de leur expérience de redressement de cette coopérative, en particulier sur le plan social.

Pour ce qui est de l'appel à candidatures, le conseil de surveillance a donné priorité aux candidatures internes, salariés et sociétaires de la Gambille. Un appel en ce sens avait été lancé courant décembre. Le conseil de surveillance a examiné à partir de la mi-janvier les 10 dossiers de candidatures reçues. Des candidats de valeur se révélant, le Conseil de surveillance a décidé de ne pas élargir ses recherches.

Les dossiers que nous avons reçus ont montré la richesse des ressources humaines au sein de la coopérative et nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont postulé pour assumer les responsabilités de membre du Directoire.

• Claude Loncle, nouveau président du directoire de La Gambille

Les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de nommer M. Claude Loncle président du directoire de La Gambille à compter du 1^{er} février 2020. M. Marc Morelle n'a donc pas été reconduit dans son mandat, il conserve toutefois le bénéfice de son contrat de travail.

Le choix de M. Claude Loncle par le conseil de surveillance a été motivé par le fait que celui-ci bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la Bio, tant en tant qu'éleveur ou ancien administrateur du GAB (Groupement des Agriculteurs Bio), de la FRAB (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne), d'IBB (Initiative Bio Bretagne) et de la MAB (Maison de l'Agriculture Biologique).

Le conseil de surveillance a fait le choix de ne pas confondre mandat social et contrat de travail. M. Claude Loncle a donc été nommé uniquement en tant que mandataire social.

• Loïc François, directeur général de La Gambille

Soucieux de ne pas se retrouver, comme par le passé, dans une situation où tous les pouvoirs seraient concentrés dans les mains d'un seul mandataire social, le conseil de surveillance a fait le choix de nommer au poste de directeur Général M. Loïc François.

Ses compétences et ses expériences professionnelles ont convaincu le conseil de surveillance.

• Le choix assumé d'un directoire bicéphale

Le nouveau directoire de La Gambille est donc pour le moment un directoire à deux têtes. M. Claude Loncle aura surtout pour mission la relation avec les producteurs locaux, les tiers et surtout Biocoop. M. Loïc François aura quant à lui pour mission de s'occuper de la gestion interne des magasins.

Certains pourront nous reprocher le manque de parité dans ces nominations, nous en avons conscience. Cependant, soucieux que nous sommes de réduire, dans la masse salariale globale de l'entreprise, le poids financier du directoire nous avons fait le choix pour le moment d'un duo complémentaire à la fois par l'âge, par les parcours de formation et professionnels.

• Un directoire immédiatement opérationnel

Le duo formant le nouveau directoire s'est immédiatement mis au travail, mettant en œuvre une politique pour le moment conforme aux grandes orientations des deux dernières Assemblées générales.

Un premier bilan fait en ce début de mois de mars lors d'une réunion du conseil de surveillance a permis de montrer leur capacité à prendre en compte toutes les facettes de leur mandat social, à adapter leur priorité aux contextes et leur souci de la transparence de leur action. Les membres du conseil de surveillance ont donc pu constater que La Gambille était à nouveau sur de bons rails.

Thierry Thibault
Président du conseil de surveillance

Les premiers mots du nouveau président du directoire et du directeur général :

Soutien aux producteurs locaux

Afin de jouer pleinement, sur le territoire briochin, notre rôle d'acteur de l'économie sociale et solidaire, je me suis adressé, en tant que directeur de La Gambille, aux producteurs locaux.

Suite à la décision d'interdire les marchés de plein air qui les prive de rémunération en les empêchant d'écouler leur production, il convenait, en effet, de trouver une solution rapide pour la plupart d'entre eux.

Par notre entremise, La Gambille s'est d'abord tournée vers les producteurs dont elle avait les coordonnées personnelles y compris ceux qu'elle ne référençait pas jusqu'ici puisqu'ils étaient en mesure d'écouler leur production via les marchés de plein air du pays briochin, voire au-delà.

Afin de limiter la gravité de l'impact économique que peut représenter pour certains d'eux la perte de ce potentiel de vente (qui peut aller pour certains jusqu'à 80% de leurs chiffres d'affaires), La Gambille s'est donc proposée de mettre à la vente, dans ses magasins, leurs productions dans la limite de ses capacités.

La Gambille s'est également engagée à faire un effort notable au niveau de sa marge commerciale pour que la différence avec les prix pratiqués sur le marché ne soit pas rédhitoire.

Vous trouverez donc en quantités plus importantes dans notre rayon frais et notre rayon fruits et légumes, des produits de producteurs certifiés en Agriculture Biologique déjà référencés à La Gambille tels ceux :

- *Du GAEC de la RAINETTE de ROSTRENEN (fromage de vaches),*
- *De la BERGERIE DU MENE (fromage de brebis)*
- *de la CHEVRERIE DE FREHEL (fromage de chèvres),*

ou bien de producteurs que nous ne référençons pas jusque-là tel :

- *Le JARDIN DE LA PERRIERE (légumes) de PLEDELIAC*

A l'heure où ces lignes sont écrites nous sommes en attente de la réponse d'autres producteurs locaux.

Mesures de protection à l'égard des sociétaires

Outre les mesures de protection prises à l'égard des salariés en collaboration avec ces derniers le directoire a également mis en œuvre un certain nombre de mesures en direction des sociétaires afin de maintenir la nécessaire distanciation sociale en ces temps de crise sanitaire et de confinement.

Vous trouverez donc dès votre arrivée dans l'un de nos magasins des gants de différentes tailles et du gel hydroalcoolique pour vous désinfecter les mains.

Afin d'éviter une trop grande affluence dans nos magasins qui serait préjudiciable au maintien des distances nécessaires entre personnes nous limitons l'entrée à certains nombre de personnes, nous vous invitons donc à patienter dans la file

d'attente à l'extérieur des magasins en respectant les mêmes règles distanciation et d'attendre qu'une personne sorte avant d'entrer, à moins qu'un responsable de magasin ou un salarié ne vous invite à le faire.

Dans les magasins des marquages au sol ont été posés afin de respecter les distances de sécurité, nous vous invitons à les respecter notamment lors de vos passages en caisse. Enfin nous avons revus certains des circuits de nos magasins afin d'éviter des croisements involontaires.

Au nom des salariés de La Gambille nous vous remercions par avance du respect de ces procédures et de ne pas jeter vos gants n'importe où.

Mise en place d'un service de prise de commandes à distance et de livraison à domicile

Pour répondre à la demande de sociétaires ne souhaitant pas se déplacer du fait de la crise sanitaire nous avons mis en place à partir du vendredi 27 mars deux nouvelles façons de faire ses achats à La Gambille pendant la période de confinement.

Dans les 2 cas, les commandes sont effectuées en direct au téléphone pour vous aider à composer les paniers et proposer des produits de remplacement si ceux que vous souhaitez venaient à manquer.

• Service de commande à distance

La première méthode consiste à préparer sa commande à distance et à venir chercher ses commissions prêtes en magasin à la façon d'un drive, un peu artisanal cependant compte tenu de notre manque de savoir-faire et d'infrastructure adéquate dans ce domaine. Cette prestation est facturée 5€ quel que soit le montant de la commande.

• Service de livraison à domicile

La deuxième solution s'effectue en partenariat avec la société Conciergerie d'Armor qui nous a proposé ses services pour pallier à la fois le recul de son activité et notre absence de véritable service de livraison. Cette société propose un service facturé 35€ comprenant la préparation de la commande et la livraison, que nous ajoutons au montant du panier.

Pour ne pas pénaliser les sociétaires de La Gambille qui souhaiteraient avoir recours à ce service pendant la période de confinement, un bon d'achat d'une valeur de 5 € par tranche de 50 € de panier est effectué (celui-ci est calculé sur le prix hors remise adhérent, dans la limite de 35€ bien sûr coût total du service).

Ainsi, pour un panier de 210 €, nous mettons en place un bon d'achat de 20 €. Notre objectif est de rendre ce service aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment les personnes à risque, où les personnes les plus fragiles.

Il reste toutefois possible de venir faire ses courses dans nos magasins et en toute sécurité si vous respectez les consignes de distanciation sociales.

Après presque une semaine de service, force est de constater que ces solutions mises en œuvre fonctionnent bien et nous prenons toujours beaucoup de plaisir à accueillir.

Nous sommes bien sûr disponibles dans nos magasins pour vous expliquer le déroulement exact de ces prestations nouvelles.

Claude Loncle, président du directoire

Loïc François, directeur général

Pour plus d'informations ou pour nous contacter

Le site web de La Gambille : <https://lagambille.biocoop.net/>

Adresse mail du conseil de surveillance : cslagambille@protonmail.com

Gambille-Info

2 avril 2020